



## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE**

#### **Exploitation d'un food-truck**

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontané, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'assurer la transparence et l'égalité des traitements des candidats potentiels.

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

La ville de Saint-Cyr-sur-Loire a été sollicitée de façon spontanée pour l'implantation et l'exploitation d'un camion de vente ambulante (food-truck) sur le domaine public communal, Parc de la Perraudière à Saint-Cyr-sur-Loire.

#### **OBJET DE L'OCCUPATION**

Camion de vente ambulante.

#### **NATURE DE L'ACTIVITÉ PROPOSÉE**

Vente de gaufres, glaces.

#### **DURÉE DE L'OCCUPATION**

L'emplacement étant situé sur le domaine public communal, l'autorisation ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable. La proposition reçue par la ville prévoit une durée d'un an.

**Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.**

#### **DURÉE DE L'EXPLOITATION**

Le food truck sera exploité tous les jours 15h à 19h.

Le dossier de candidature devra comporter :

- le dossier de présentation de l'activité proposée notamment plan d'implantation et visuel,
- le détail de l'activité commerciale proposée : type de restauration, précision sur le type de licence de boissons, horaires d'exploitation,
- une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) – extrait KBis,

- une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,
- une photocopie de la carte de commerçant ambulant,
- une copie de l'attestation de conformité de l'hygiène alimentaire délivrée par la DDPP ou un récépissé de la déclaration d'existence auprès de la DDPP,
- une copie de la licence d'autorisation d'un débit de boissons et/ou de la licence de restauration,
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant,
- l'expérience professionnelle.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les critères suivants seront pris en compte :

- qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel, expérience : 70 %,
- pertinence et qualité des produits proposés : 30 %.

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et restera en ligne **jusqu'au 25 avril 2024**.

Les renseignements complémentaires sont à demander auprès de :

Hôtel de ville - Service commerce

Esplanade des Droits de l'Enfant - 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Tél : 02 47 42 80 42 ou 02 47 42 80 23 / [commerce@saint-cyr-sur-loire.com](mailto:commerce@saint-cyr-sur-loire.com)

Les dossiers de candidature devront être adressés **au plus tard le 25 avril 2024 à 17 heures** sous pli à l'adresse ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai, ou incomplète, ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente dans le délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.